

Réussir le don de son véhicule : le mémo administratif indispensable

Documents obligatoires à préparer

- Formulaire Cerfa 15776*02 rempli en deux exemplaires (un pour le donateur, un pour le bénéficiaire).
- Certificat d'immatriculation (carte grise) original, barré avec la mention « Cédé le » suivie de la date, de l'heure et de la signature du titulaire.
- Preuve de contrôle technique de moins de 6 mois (ou moins de 2 mois si une contre-visite a été prescrite) pour les véhicules de plus de 4 ans.
- Certificat de situation administrative (non-gage) datant de moins de 15 jours.

Étapes clés de la transaction

- Le donateur doit remettre l'ensemble des documents cités ci-dessus au bénéficiaire lors de la remise des clés.
- Le donateur doit impérativement conserver une copie du formulaire Cerfa 15776 signé pour se protéger contre d'éventuelles infractions futures.
- Si la carte grise comporte un coupon détachable, le bénéficiaire doit le compléter et le conserver pour circuler légalement pendant 1 mois.

Démarches après le don : le donateur

- Déclarer le don du véhicule sur le site de l'ANTS dans les 15 jours suivant la transaction.
- Récupérer le code de cession généré par l'ANTS et le transmettre au bénéficiaire pour qu'il puisse effectuer sa nouvelle carte grise.

Démarches après le don : le bénéficiaire

- Effectuer la demande de nouvelle carte grise en ligne dans un délai d'un mois après la date du don.
- Utiliser le code de cession fourni par le donateur pour valider la demande sur le site de l'ANTS.
- S'acquitter des taxes éventuelles et de la redevance d'acheminement, le certificat d'immatriculation n'étant pas gratuit malgré le don.